



Urgent retractation pour location de copieur

Par **AMEL**, le **20/05/2011 à 13:54**

Bonjour, nous venons de signer un contrat de location longue durée pour un photocopieur en remplacement de notre ancien dont il reste quelques mois à payer. Il se trouve que le loyer de ce copieur était inclus sur un autre échéancier. Net-il possible d'annuler ou de se retracter pour ce contrat de location que l'on vient de signer? d'après la commercial non car le copieur est déjà commandé. C'est un contrat leasing. Ça ne fait pas encore 7 jours. Merci de votre aide

Par **chaber**, le **20/05/2011 à 17:20**

bonjour le délai de rétractation de 7 jours ne s'adresse qu'aux particuliers.

Par **mimi493**, le **20/05/2011 à 17:30**

Je suppose que vous êtes une entreprise ?

Par **AMEL**, le **21/05/2011 à 11:56**

oui nous sommes une entreprise n'y a-t-il vraiment rien à faire?

Par **mimi493**, le **21/05/2011** à **12:06**

relisez votre contrat.
Vous êtes une entreprise, donc vous n'êtes pas en situation de faiblesse et vous prenez votre temps pour lire le contrat (voire le faire lire à votre conseil), pour évaluer la rentabilité avec votre comptable etc.